

LES FRAIS DE KINÉSITHÉRAPIE SERONT 25 % PLUS CHERS POUR DE NOMBREUX PATIENTS EN 2022

ZAVENTEM, le 16/11/2021 – La proposition de budget 2022 pour les soins de santé, qui a récemment été communiquée, annonce un avenir peu brillant pour les patients. Tous les prestataires de soins n'ont pas été écoutés et de nombreux kinésithérapeutes – entre autres – risquent donc de refuser d'adhérer à la convention nationale, ce qui aura pour impact une augmentation de 25 % des frais pour les patients de ces kinésithérapeutes.

La loi actuelle prévoit en effet qu'un patient traité par un kinésithérapeute non conventionné sera remboursé 25 % de moins qu'un patient qui reçoit exactement le même traitement chez un kinésithérapeute conventionné. [L'abolition de cette règle défavorable aux patients est sur la table depuis des années](#), mais les ministres compétents repoussent sans cesse délibérément ce dossier. La possibilité d'abolir cette mesure discriminatoire est également prévue dans la « Loi qualité », mais l'entrée en vigueur de cette dernière a été reportée à juillet 2022.

Au cours de cette année, plusieurs parlementaires ont tant bien que mal essayé de faire avancer les choses, mais le gouvernement s'en moque laconiquement. L'enquête promise sur cette règle au sein des différentes commissions de conventions a d'ailleurs été retardée et le patient devra donc une fois de plus payer pour le manque d'effort de nos dirigeants politiques.

AXXON, l'association professionnelle des kinésithérapeutes, a été étonnée lorsqu'elle a reçu la note du Collège Intermutualiste National concernant le budget de l'INAMI pour 2022. Outre le fait que la kinésithérapie n'est même pas mentionnée dans le document, il s'avère que le cabinet Vandembroucke n'envisage soudainement plus un cadre budgétaire pluriannuel, ce que souhaitait AXXON. De toutes les propositions fondées émanant du terrain, aucune n'a été retenue. Tout comme la proposition d'abolition de la discrimination qui touche les patients des kinésithérapeutes non-conventionnés donc, qui a pourtant pour but d'améliorer l'accessibilité des soins de kinésithérapie.

Tous ces éléments font dire à AXXON que l'on peut d'ores-et-déjà prévoir un nombre de kinésithérapeutes non conventionnés plus important encore que de coutume, ce qui signifie que plus de patients devront payer plus cher pour des soins essentiels à leur santé.

AXXON est convaincue qu'il est possible d'ajuster le budget sans que la population n'ait à y perdre en matière de qualité et d'accessibilité des soins.

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS :

Fabienne Van Dooren

Directrice générale AXXON, Qualité en Kinésithérapie

 0475/33.02.17

 fabienne.vandooren@axxon.be

 www.axxon.be

